

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Data de 29202 in 1	Dossi 23 492/20129	2021-12026						
1. Intitulé du projet								
Projet tertiaire et locaux d'activité d'une s	urface plancher de 10 786 m² sur le site de Terro	efort à Bruges (33)						
K	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique Nom S	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	Société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Vincent BOUCHET, directeur de Projets							
RCS / SIRET 3 5 3 7 0 8 7	4 6 0 0 1 4 4 Forme juridique	SAS						
	ez à votre demande l'annexe obligatoire							
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a							
39.a) Travaux et constructions qui créent	Surface de plancher créée de 10 786 m²							
une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme	Construction de 6 bâtiments en R+2 comprer							
ou une emprise au sol au sens de l'article	d'activité (code du travail et ERP 5) et un pôle	de formation ERP 4.						
R.420-1 du même code supérieure ou								
égale à 10 000 m²								
	4. Caractéristiques générales du projet							
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éver								
	one déjà imperméabilisée et en partie bâties su octions présentes et de construire 6 bâtiments r							
	aménagement sont des bureaux, des laboratoi							
	eur 6 de la rocade et de la sation de tramway G							
Ce projet totalise 185 places de stationne		Ç.						
Le projet paysagé se compose :	4000 4 1000 3							
 dun coeur d'ilot végétalisé de 78mde d'un jardin périphérique de 30m² 	ong, 18m de large (180m²)							
- d 'allées desservant le coeur d'ilot d	environ 6m de large							
Soit une surface de pleine terre de 3 783r								
Un diagnostique écologique faune/flore a	etté réalisé par l ' Ecoloque ETEN.							
3 ,								

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet fait partie de l'appel à manifestation d'intérêt de Bordeaux Métropole AIRE 2. L'îlot consacré au projet se situe au sein d'une opération d'aménagement d'ensemble, pilotée par la FAB et dont l'objectif premier est la réorganisation fonctionnelle de l'entrée de ville de Bruges. Le secteur de Bruges Terrefort est marqué par une multiplicité d'usages (un pôle santé d'envergure réunissant plusieurs cliniques spécialisées, un pôle de formation centré autour de l'UIMM et la Maison de l'Industrie).

Le terrain a pour vocation d'accueillir des activités économiques favorisant les synergies entre les activités médicales et industrielles déjà présentes sur le secteur et notamment : la polyclinique Jean Villar, l'orthopole, le centre d'imagerie médicale, les cliniques spécialisées et également le pôle de formation de l'UIMM et la Maison de l'Industrie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition
- Préparation, fondations (4 mois)
- Gros oeuvre superstructure (9 mois)
- Corps d'état techniques (6 mois)
- Corps d'état secondaires (6 mois)

Gestion des nuisances sonores

- Utilisation d'un matériel de chantier adéquat et conforme à la règlementation et aux normes en vigueur relatives à la protection des travailleurs et au bruit.
- -Prise en compte dans la préparation de chantier en préférant au maximum les éléments préfabriqués pour éviter au maximum la vibration sur chantier lors de la mise en œuvre de béton (pour le Gros Œuvre).
- Positionnement des aires de livraisons / nettoyage des bennes / étudié en fonction du voisinage,
- Sensibilisation du personnel lors des réunions de lancement et/ou mise en place de point hebdomadaire sur le respect des règles du chantier.

Gestion des nuisances visuelles

- Protection visuelle par l'implantation de clôture en périphérie du chantier,
- Nettoyage des abords du chantier et éventuelles salissures sur la voie publique lors des livraisons,
- Identification du personnel de chantier (tenue, carte BTP, ...).
- Signalétique chantier pour circulation à l'intérieur de l'emprise du projet et minimiser les liaisons avec l'extérieure.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble mixte de 10 786 m² SDP comprenant :

- Bâtiment A: Bureaux et centre de formation (3 136 m²)
- Bâtiment BN et CN: locaux d'activité et bureaux pour PME/PMI (1 086 m² et 993 m²),
- Bâtiment BS: Bureaux (1 900 m²),
- Bâtiments CS: Bureaux et Jaboratoires R&D (1 161 m²),
- Bâtiment D : Bureaux (2 510m²),
- 185 places de parking privées (dont 79 en sous-sol).

Le projet est positionné autour d'un jardin arboré central. Son entretien et sa gestion sont assurés par une Association Syndicale Libre (ASL).

La desserte de l'ilot sera assurée par des liaisons douces (bande cyclable et voie piétonne) au sud du projet et par une voie de desserte au nord du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
	de Permis de Construire au titre du Code de l'Urba					
		The second second second second				
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le	es unités de mesure utilisées				
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)				
Surface totale de l'îlot 1		10 197 m ² 10 786 m ²				
Surface plancher totale Nombre de places de parking (privées)		185 unités				
Nombre de racks à vélo		143 unités				
Surface de pleine terre		3 783 m²				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	00/	1,22,25 , , , 44,00,0,04,04				
d'implantation		1'33"35 Lat. 44°88'84"64				
Avenue de Terrefort 33520 BRUGES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),					
33520 BROGES	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,					
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de					
	l'environnement					
	Point de départ : Long ° _	_'"_ Lat°'"				
		_ '" Lat°'"				
	Communes traversées					
1 1						
1 1						
	N.					
	B					
	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6				
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Oui Non X				
environnementale ?	22. Contago and rain robjet a one evalua	Oui Non X				
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer	nt les					
différentes composantes de votre	projet et					
indiquez à quelle date il a été auto	orise ?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet ou trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique. faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 980 m au Nord et Est de la zone d'étude. Il s'agit de la "réserve naturelle des marais de Bruges" n°720002383. La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à environ 670 m au Nord et 960 m à l'Est de la zone d'étude. Il s'agit du "réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges" n°720030039.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La première zone couverte par un arrêté biotope la plus proche se situe à plus de 10 km au Nord-Ouest de la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Bruges est intégrée dans le PPBE de Bordeaux Métropole approuvé par le conseil métropolitain du 20 décembre 2019. La commune de Bruges dispose des cartes de bruit stratégiques liées au bruit ferroviaire, industriel et routier. La zone d'étude se trouve en limite de zone impactée par le bruit ferroriviaire pour un niveau entre 45 et 50 dB(A). Elle se trouve également en limiter de zone impactée par le bruit routier pour un dépassement du seuil de 68dB(A) de 0 à 5d(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	Selon le PLU3.1 de Bordeaux Métropole dans lequel s'intègre la commune de Bruges, la zone d'étude ne se trouve pas dans la zone tampon d'un bien inscrit, ni dans les abords d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	11

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Bruges est uniquement concernée par le PPRN inondation. Elle s'inscrit dans le PPRI Bordeaux Métropole approuvé le 16 décembre 2016. La zone d'étude se trouve hors zonage. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Un diagnostic de pollution a été réalisé : Des hydrocarbures sont présents sur site avec un emplacement avec des concentrations importantes (S7-E2). Des métaux lourds ont été décelés malgré la lixiviation. Les terres sont éligibles à une évacuation en Sites Installation de Déchets Inertes (sauf pour les deux points ; S7-E2 et S14-E2).
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	D'après le plan des servitudes du PLU3.1 de Bordeaux Metropole, la zone d'étude n'est pas localisée dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		La zone Natura 2000 directive habitats la plus proche se trouve à environ 700 m au Nord de la zone d'étude, il s'agit du "réseau hydrographique des Jalles de Saint- Médard et d'Eysines" n°FR7200805. La zone Natura 2000 directive oiseaux la plus proche se trouve à environ 1,10 km au Nord-Est de la zone d'étude. Il s'agit du "Marais de Bruges" n°FR7210029.
D'un site classé ?		\boxtimes	Aucun site n'est classé n'est présent sur la commune de Bruges.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? 'Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Le projet prélèvera de l'eau pour une utilisation humaine. Les installations du projet seront raccordées au réseau AEP de la commune de Bruges. Il est prévu environ 900 salariés sur site, il est donc prévu une consommation estimative de 27 000 litres par jour (ration de 30 l/j/salarié).
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Une étude géotechnique a été réalisée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Le projet prévoit une excavation de terre. Un équilibre déblais/remblais est recherché dans le cadre du projet. En cas d'évacuation des terres celles-ci seront analysées afin d'acter de leur caractère inerte et de les évacuer en filière spécialisée. Il est prévu de démolir les constructions présentes actuellement sur les parcelles de la zone d'étude. Les gravats seront évacués en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? 'Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles ¡du sol ou du sous- jsol ?		X	Il n'est pas prévu l'apport de remblais sur site. De plus, il est prévu d'excaver une partie des terres dans le cadre du projet. En fonction de leur caractéristique, celles-ci pourront être utilisées comme remblais si besoin.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet s'installe sur une zone actuellement occupée par des bâtiments et très largement imperméabilisée. Au contraire, dans le cadre du projet, il est prévu d'aménager, au centre de celui-ci, un jardin arboré amenant de la verdure à la zone. Le projet prévoit de maintenir 35% de pleine terre.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Aucune liaison hydraulique fonctionnelle ne connecte la zone d'étude aux sites Natura 2000 situés à proximité. Aussi, dans le cadre du projet, aucun rejet atmosphérique ou effluents qui pourraient impacter les zones Natura 2000 ne sont prévus.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet s'installe sur une zone deja imperméabilisée et en partie construite. La zone d'étude se trouve en zone US9 du PLU3.1 de Bordeaux Métropole correspondant à une zone économique généraliste.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La zone d'étude est inscrite en zone de sismicité 2, en zone d'aléa moyen de risque de retrait-gonflement des argiles. La prise en compte des risques naturels est réalisée dans la conception des installations et dans les documents d'urbanisme. Le site se trouve hors zonage du PPRi de Bordeaux Métropole.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	A l'exception des rejets des gaz d'échappement des véhicules, l'activité du site n'entraînera pas de rejets de produits chimiques ou toxiques à l'atmosphère.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Les activités créées dans le cadre du projet vont engendrer la venue de personnes et donc augmenter la circulation dans le périmètre. Cependant, il ne s'agit pas du but principal du projet et celui-ci s'inscrit dans un aménagement global de la zone de Terrefort. L'augmentation de la circulation reste donc marginale. La zone est desservie par les transports en commun et le développement de mode de déplacement doux sur la Métropole Bordelaise est très important. L'arrêt de Tram Bruges se situe à 300 m.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le seul bruit identifié, lié aux activités concernées par le projet, correspond au trafic. Le projet s'inscrit dans une zone où de nombreuses activités tertiaires et autres présentes. L'augmentation du trafic liée au projet n'est pas significative pour entrainer des perturbations sonores supplémentaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
Water II	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Les rejets liquides attendus sont uniquement des rejets d'eaux usées liées à la présence humaine. Le site sera raccordé au réseau EU communal.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Les activités prévues n'entraînent pas de rejet d'effluents.
	Engendre-t-il lo production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets non dangereux attendus sont liés à la présence humaine et au restaurant : ordures ménagères, déchets de bureaux, revus de produits et emballages Des déchets médicaux seront également produits avec la présence des laboratoires. L'ensemble des déchets sera trié, collecté et envoyé en filière de traitement adaptée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engenare-T-II aes		X	Respect du PLU et de la charte achitecturale et paysagère de la Ville de Bruges. Le projet se situe en zone US9 du PLU3.1 de Bordeaux Métropole
/ Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	correspondant à une zone économique généraliste. Le projet s'inscrit dans une opération d'aménagement d'ensemble, pilotée par la FAB et dont l'objectif premier est la réorganisation fonctionnelle de l'entrée de ville de Bruges.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
commune de E par cas a été fa	Bruges et portant sur de nite sur le site de la MRA	es proje le le 31	ets pou mai 20	ntale concernant des projets approuvés sur la période 2020-2021 sur la Juvant avoir une incidences sur le projet traité dans le présent examen au cas 021. É avec le projet présent n'a été identifié.
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux usées issues du projet seront collectées et envoyées au réseau communal.

Les déchets produits seront triés, collectés et envoyés en centre de traitement adapté.

Les terres excavées seront soient réutilisées sur site comme remblais soit evacuées en filière adaptée après analyse de leur caractère inerte ou non.

Un diagnostisc écologique faune et flore est annexé au présent CERFA.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les activités prévues dans le cadre du projet : bureaux, tertiaire, laboratoire, restauration d'entreprise, ne sont pas susceptibles d'impacter l'environnement. De plus, les enjeux environnementaux dans la zone d'étude sont très faibles.

Aussi, le projet s'inscrit sur une zone déjà imperméabilisée et en partie bâtie. Il n'entraîne donc pas de destruction de faune ou flore il prévoit de recréer 35% de pleine terre.

De plus, le projet architectural prévu va entraîner une amélioration du visuel de la zone qui est actuellement occupée par des bâtiments vétustes et intègre la présence d'un jardin arboré.

Au regard des impacts quasi nuls de ce projet sur l'environnement voir améliorant la situation actuelle, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire. I

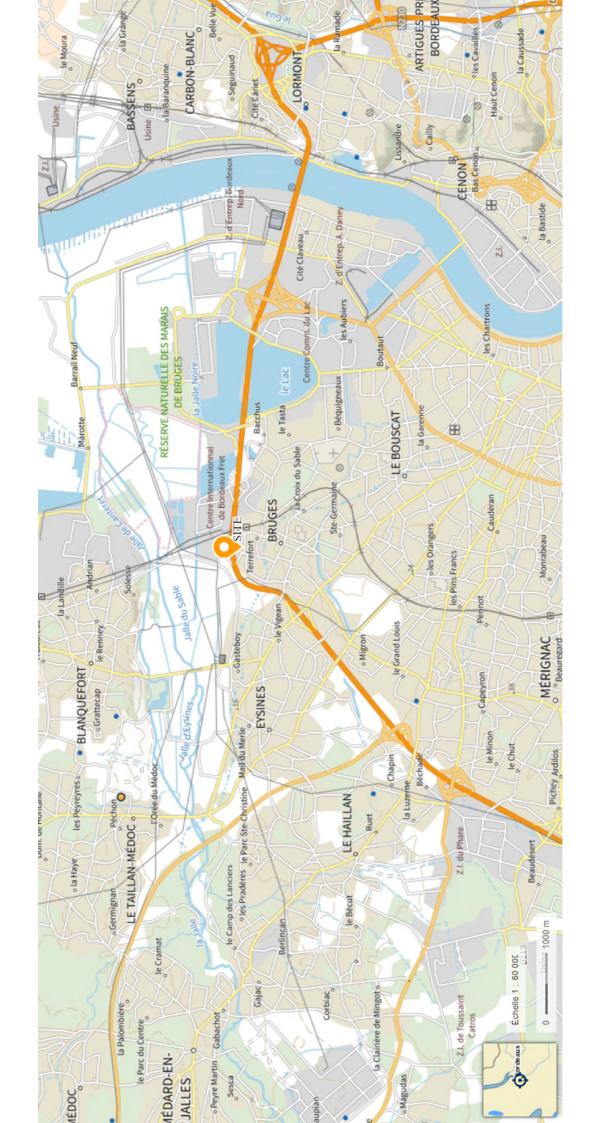
8. Annexes

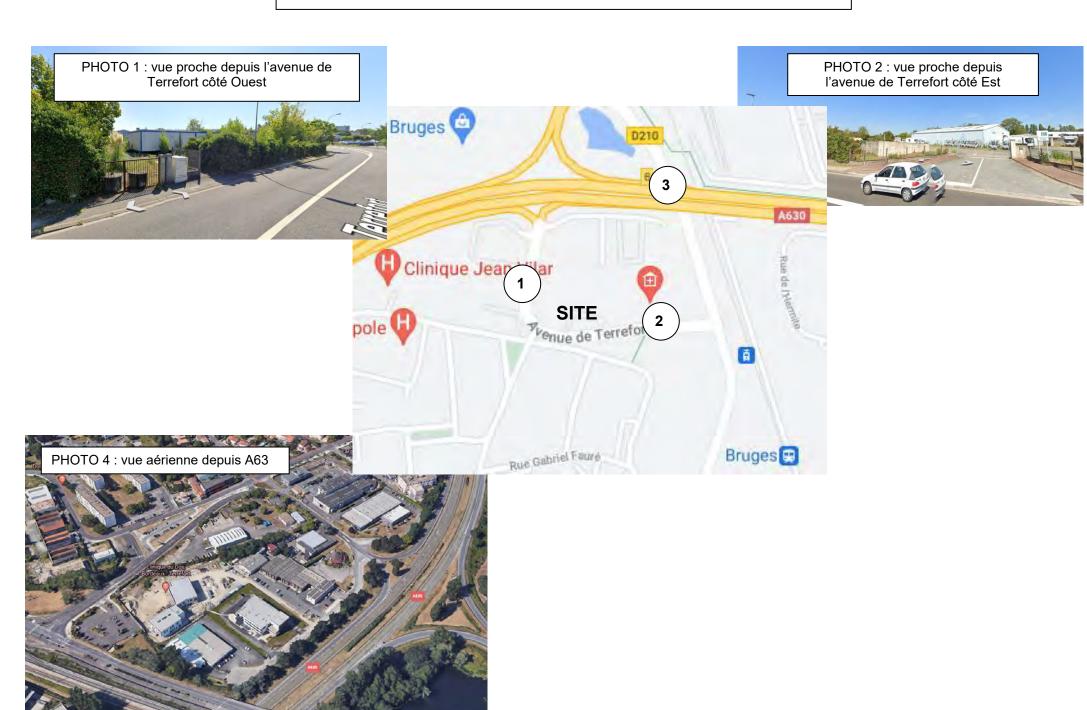
8.1 Annexes obligatoires

P			
		Objet	
	1 Document CE non publié ;	ERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	X
		ruation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir ographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
		2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le ain ;	
	4 7°a), b), 9°a)	rojet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), l, b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du vironnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	5 10°,11°a), b), plan des aboi complétées si	travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : rds du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan et l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	\boxtimes
	6 autres cas, un	situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les le carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire										
	Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
	Objet									
	ier graphique du projet gnostic écologique faune et flore									
	9. Engagement et sig	nature								
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X								
Fait à	Merignac	le, 22/12/2021								

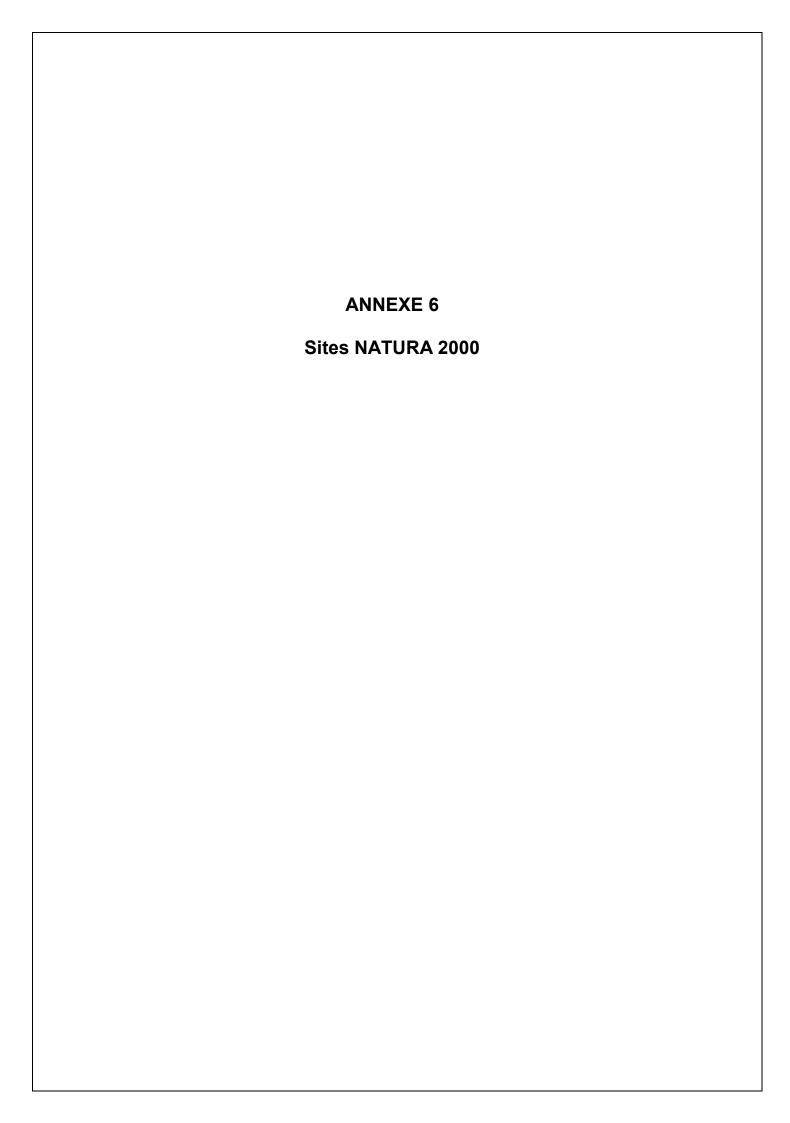
410 1 21 11











1. SITES NATURA 2000 : DIRECTIVE OISEAUX

Le site Natura 2000 directive Oiseaux le plus proche se trouve à environ 1,15 km au Nord et à l'Est de la zone d'étude.

Il s'agit :

• Du site de des « Marais de Bruges » n°FR7210029.



Source: Geoportail

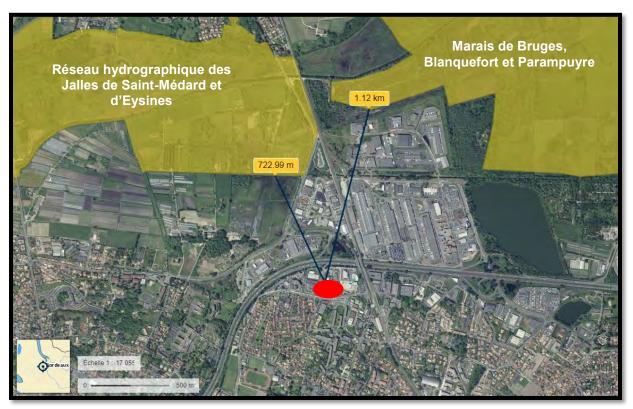
Les « Marais de Bruges» aux portes de l'agglomération bordelaise présente sur 260 hectares une diversité de biotopes synonyme de grande richesse écologique. Cette ZPS représente une relique des anciens « grands marais de Bordeaux » qui s'étendaient sur plus d'un millier d'hectares. Elle est placée sur un des axes migratoire les plus importants d'Europe et est un lieu privilégié d'étape et de nidification pour toute l'avifaune, aussi bien migratrice que sédentaire. Les milieux et les nombreux abris favorisent la nidification de très nombreuses espèces caractéristiques, rapaces, anatidés, passereaux, échassiers. La zone subit des dérangements liés à sa situation péri-urbaine, entourée de zones de frêts, d'activités et d'infrastructures routières très circulées. La pression urbaine sur le foncier disponibles et les dérangements liés à la chasse sont en bonne voie pour être résorbés via la mise en place d'un périmètre de protection autour de la réserve naturelle ».

Aucune liaison hydraulique fonctionnelle ne connecte la zone d'étude à ce site Natura 2000. Aussi, la zone d'étude est séparée de la ZPS par la rocade ainsi que par des zones d'activités.

2. SITES NATURA 2000: DIRECTIVE HABITATS

Les sites Natura 2000 directive Habitats les plus proches se trouvent à environ 720 m au Nord et 1,12 km au Nord de la zone d'étude. Il s'agit :

- du « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » n°FR200805,
- des « Marais de Bruges, Blanquefort et Parampuyre » n°FR7200687.



Source: Geoportail

« Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » a été rajouté tardivement au réseau Natura 2000, en raison de la présence avérée d'une petite population de visons d'Europe. Le site accueille également une belle population de cistudes d'Europe sur des terrains protégés des risques de destruction du fait de l'existence de périmètres des captages d'eau portable. Le site est bordé, à l'aval, par des zones urbaines denses. La progression de l'urbanisation est limitée au niveau du périmètre de protection des captages d'eau et dans la vallée à l'aval (zones rouges du PPRi). L'état du site dépend donc en partie de l'évolution de ces régimes de protection. La maîtrise des rejets d'eaux pluviales joue aussi rôle important pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, donc sur la qualité des milieux humides ou aquatiques.

« Les Marais de Bruges, Blanquefort et Parampuyre » son des zones de prairies humides inondables enclavées dans l'urbanisation Bordelaise. On y note la présence d'espèces animales et végétales fragiles. Sa vulnérabilité est faible du fait de la réglementation de protection. Cependant il existe un problème de cohabitation avec l'agriculture et l'urbanisation voisine notamment sur la qualité des eaux.

Aucune liaison hydraulique fonctionnelle ne connecte la zone d'étude à ces sites Natura 2000.

En conclusion, le projet n'aura aucun impact sur les sites Natura 2000.













AIRE
Construction d'un ensemble de
bâtiments à usage
mixte sur le site Bruges-Terrefort

PC				No	otice de p	résentation	on archite	ecturale
PROJET	PHASE	DISCIPLINE	EMETTEUR	TYPE	NUMERO	IND	DATE	ECHELLE
AIR	PC	ARC	A+R	NOAR	PC04-1	-	11-2021	

N° PC04-1

TABLE DES MATIERES

1 -	INTRODUCTION	3
1.1	Présentation de l'opération	3
1.2	Le programme	3
1.3	Les objectifs environnementaux de la conception	3
2 -	LE SITE	4
2.1	Le terrain	4
2.2	Les bâtiments existants	5
2.3	Données et dimensions de la parcelle	6
2.4	Accessibilite, transports et usages	7
3 -	LE PARTI URBAIN	8
3.1	Le contexte	8
3.2	Insertion urbaine : la cite atelier	10
4 -	LE PARTI ARCHITECTURAL	13
4.1	Construire durablement	13
4.2	Les altimétries	14
4.3		14
4.4	•	14
4.5		21
4.6	La pointe	21
5 -	RESPECT DES REGLES D'URBANISME	22
5.1	Hauteurs et implantation	22
5.2	·	23
5.3	Collecte des déchets	24

1 - INTRODUCTION

1.1 PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération a pour objet la construction d'un ensemble de six bâtiments à usages mixtes (ateliers, bureaux, laboratoires) sur le site actuel Bruges-Terrefort au 4 avenue de Terrefort, 33520 BRUGES.

L'opération comprend :

- La démolition des bâtiments existants sur le site, soit 3 bâtiments.
- La construction de six bâtiments neufs d'une surface totale SDP d'environ 10770m² sur 3 niveaux principaux et un sous-sol réparti sur deux bâtiments comprenant un parc de stationnement d'une surface de 2600m²
- L'aménagement des accès, voiries, clôtures et espaces extérieurs plantés

1.2 LE PROGRAMME

L'opération se compose d'un ensemble immobilier ayant vocation à favoriser les synergies entre les activités médicales et industrielles déjà présentes sur le secteur de Bruges. Cet ilot mixte propose des surfaces libres pour des activités variées (formation, bureaux laboratoires, PME, PMI, restaurants...) et d'un jardin au cœur du programme. L'ilot est divisé en six bâtiments, d'Ouest en Est et du Nord au sud : A, Bn, Bs, Cn, Cs et D.

Le bâtiment A (environ 3100m² SDP) est un ERP 3 de type R (formation) et un parking en sous-sol

Les bâtiments Bn et Cn (environ 1000m² SDP chacun) accueillent des locaux d'activités au rez-de-chaussée, au R+1 (mezzanines) ainsi que des plateaux de bureau à R+1 et R+2.

Les bâtiment Bs (1900m² SDP) et Cs (environ 1100m² SDP) sont composés de bureaux du RDC au R+2

Le bâtiment D (environ 2500m² SDP) accueille des locaux d'activités et des bureaux au RDC. Le R+1 et le R+2 sont divisés de la même manière : 600m² ERP de 5ème catégorie et 300m² de bureaux. Le bâtiment accueille un parking en sous-sol.

1.3 LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA CONCEPTION

Le projet vise la certification BREEAM Very Good pour les bâtiments A, Bs, Cs et D.

Pour les bâtiments A, Bs, Cs, D: Performance énergétique niveau E3, label E+C; conception bas carbone niveau C1.

Pour les bâtiments Bn et Cn : Objectif RT2012

2 - LE SITE

2.1 LE TERRAIN



2.2 LES BÂTIMENTS EXISTANTS





Plan de repérage des photographies de l'existant









Photographie 4

2.3 DONNEES ET DIMENSIONS DE LA PARCELLE

Les données cadastrales

Section : BC

Feuille: 000 BC 10 Parcelle: 10

Superficie du tènement : 10 207m²

Dans le cadre du nouveau plan du quartier porté par la commune, un arrêté d'alignement modifie la limite parcellaire sur la partie Sud-Est du site.

Superficie de la parcelle après arrêté d'alignement : 10 585m²

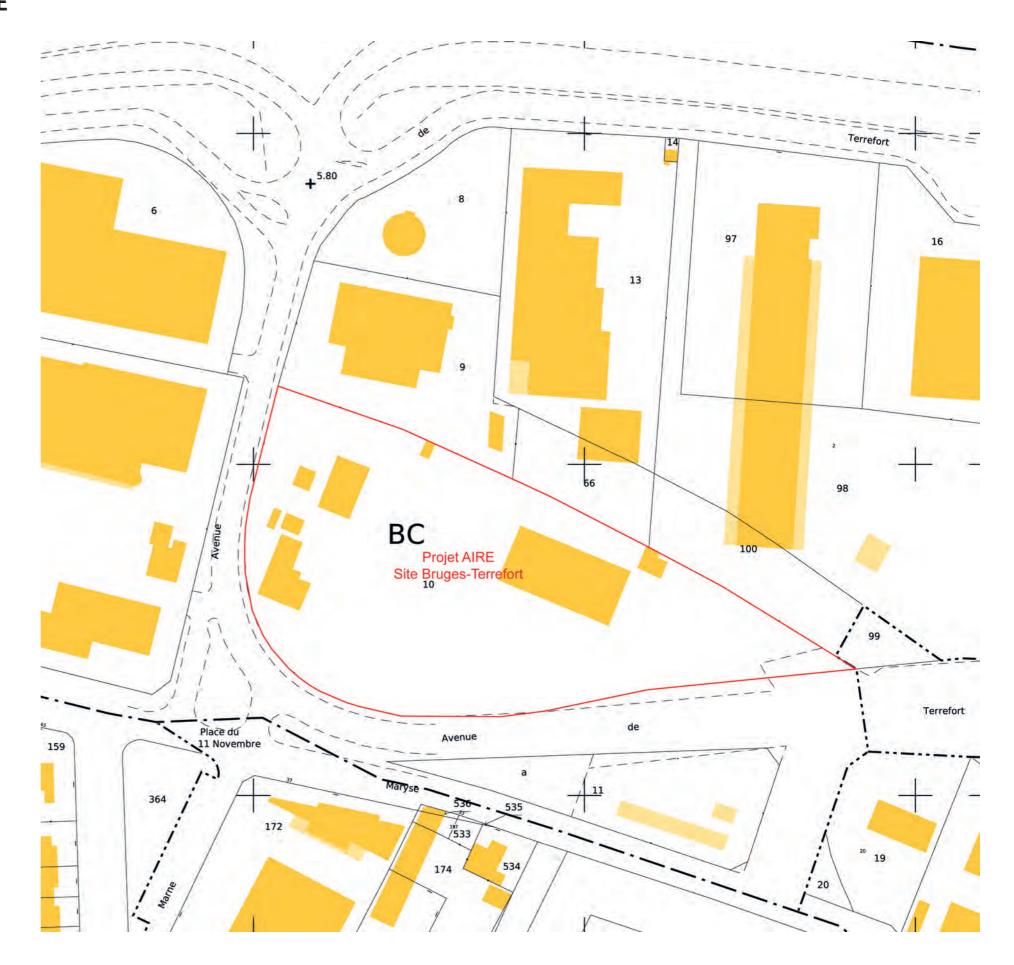
Les dimensions du site

La parcelle a une forme irrégulière de « goutte d'eau ». Sa largeur la plus importante est de 80 mètres. Sa longueur sur la limite Nord est d'environ 200 mètres.

Les altimétries existantes du site

- 6.45m NGF sur la pointe Nord-Ouest de la par celle
- 8.45m NGF sur la pointe Nord-Est de la par celle
- 7.06m NGF sur la plus grande inflexion au niveau de l'avenue de Terrefort

Le site dispose donc d'une double pente : deux mètres de dénivelé d'Ouest en Est, une pente variable du Nord au Sud de 50 centimètres en moyenne.



2.4 ACCESSIBILITE ET TRANSPORTS

Proche de la rocade et de l'échangeur 6, le terrain est facilement accessible en véhicule.

Sa proximité avec la gare de tramway de Bruges (ligne C) et des lignes de bus 29, 35 et 72 en fait un site facilement accessible avec les transports en commun. La gare de tramway de Bruges dispose également d'un parc relais pour les voitures et de stationnement deux-roues abrités.

Le nouveau plan du quartier proposé par la ville favorise les mobilités douces avec la mise en place d'une piste cyclable le long de l'avenue de Terrefort jusqu'au tramway.



3 - LE PARTI URBAIN

3.1 LE CONTEXTE

Stimuler la nature : les forêts urbaines

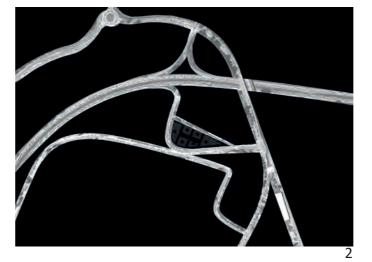
Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale de verdissement du quartier. Il s'agit de créer un îlot de fraicheur raccordé aux couloirs écologiques existants pour l'intégrer à une démarche paysagère et environnementale à l'échelle de la rocade bordelaise. Le projet vient renforcer et requalifier les espaces naturels existants avec une méthode de reforestation (voir notice paysagère PC 04 - 2) en son cœur.

Trois concepts de projet sont issus de l'analyse de son environnement .

- 1 Renforcer les liens végétals entre les espaces naturels
- 2 Magnifier les courbes des infrastructures. Le bâti est implanté en alignement sur la courbe
- 3 Redonner une densité bâtie tout en garantissant la transparence écologique







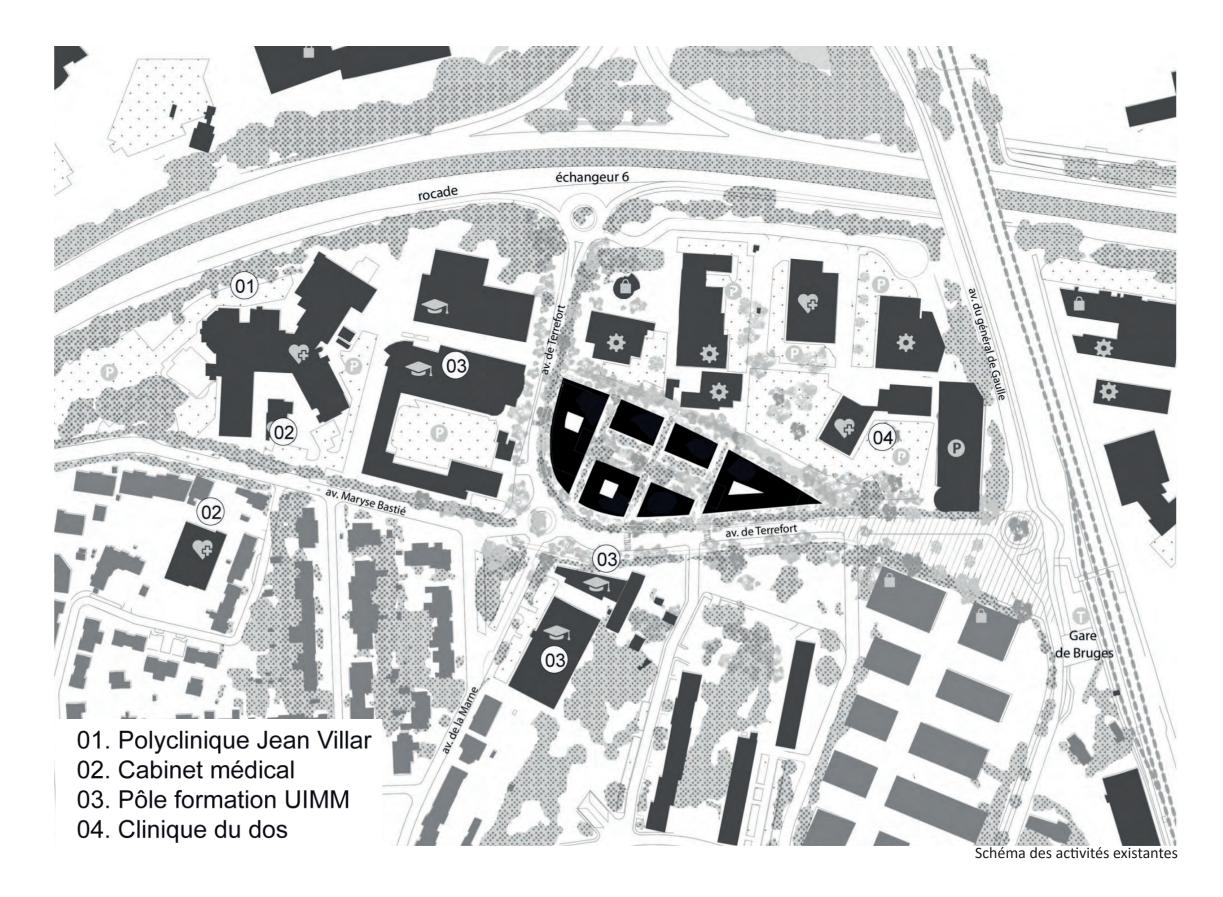


Portrait du quartier

L'opération s'inscrit dans une nouvelle vision du quartier. L'opération d'aménagement d'ensemble, pilotée par la Fab, entraîne une mutation du quartier qui passe par une densification du bâti, un apport d'activités complémentaires, la construction de logements et la valorisation des espaces publics. La gare de tramway qui relie le quartier au centre de Bordeaux conforte sa position stratégique.

Diversité des activités du quartier :

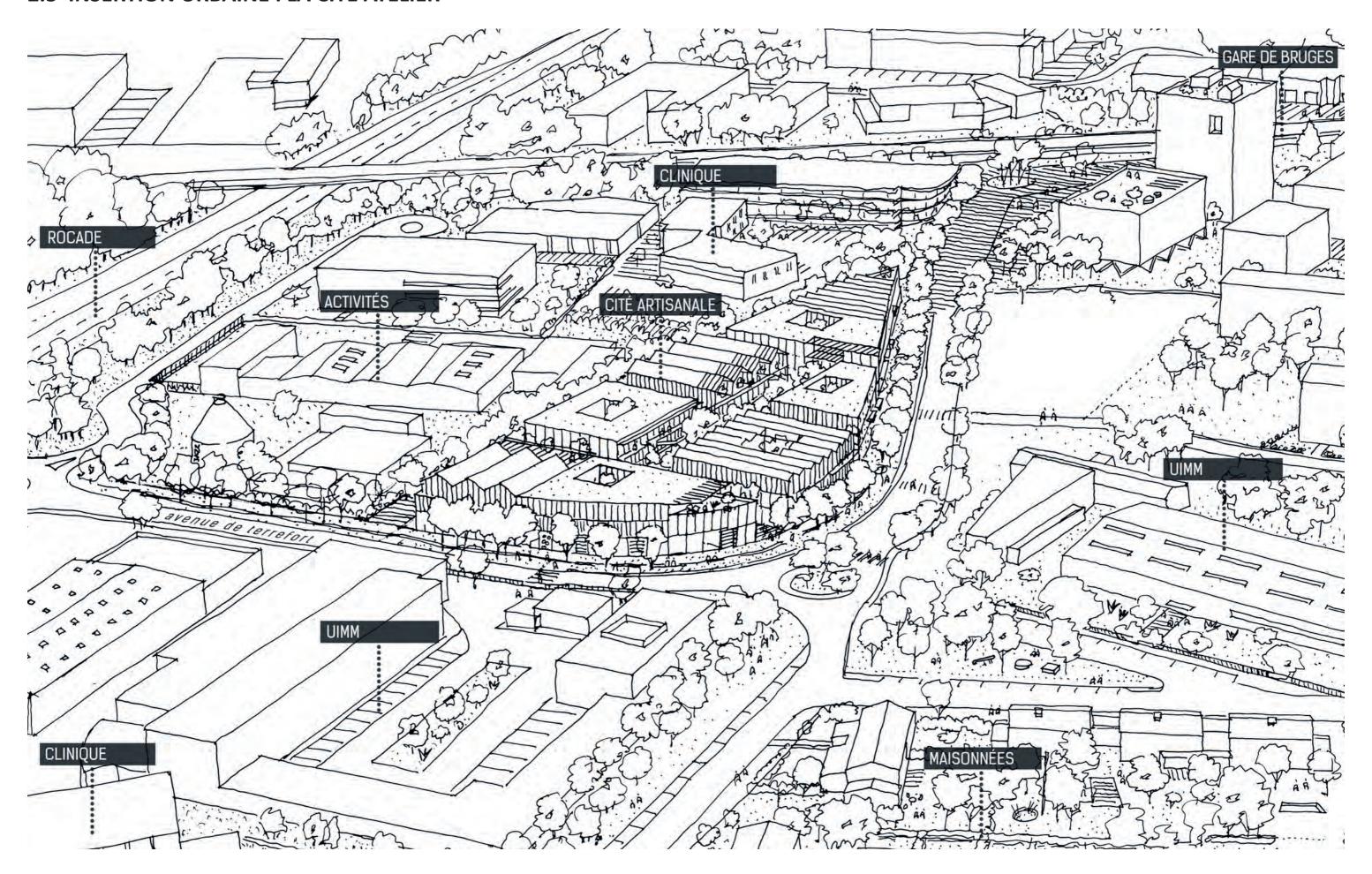
- -Santé (polyclinique Jean Villar, clinique du dos, etc)
- -Enseignement (différents pôles de centres de formation de l'Union des industries et métiers de la métallurgie)
- -Activités industrielles et commerciales
- -Quartiers pavillonnaires et d'habitation de faible densité



La forme urbaine, du lotissement à l'îlot

Nous proposons un choix d'urbanisme fort qui se concrétise dans la forme de l'îlot : un îlot en « goutte d'eau », avec des passages qui relient un jardin central. Le projet constitue alors un point de repère qui préfigure l'évolution du quartier et préserve les transitions avec l'existant.

2.3 INSERTION URBAINE : LA CITE ATELIER



Harmonie avec l'environnement

L'homogénéité du front bâti définit un alignement urbain qui structure le quartier et accompagne les piétons et cyclistes le long de l'avenue de Terrefort dans le plan urbain proposé par la ville. L'horizontalité (R+2) offre à l'ensemble une échelle humaine et assure une transition douce avec les différentes typologies du site: maisons particulières (R+1), entrepôts (RDC), immeubles de logements collectifs (R+3), centre de formation (R+2) L'enveloppe bâtie en harmonie avec le paysage propose une double échelle de lecture : celle du grand îlot homogène identifiable depuis le tramway par sa forme courbe particulière, et de l'autre, celle de maisons toutes différentes desservies par des venelles-passages, intimes et domestiques conçues comme des « filtres paysagers et de bien-être ». Il abrite en son cœur un jardin partagé sur lequel s'ouvrent les façades de chaque bâtiment.

Sa conception garantit un découpage aisé de volumes fonctionnels indépendants disposant chacun d'une adresse. L'édifice s'adapte ainsi à la mixité d'activités souhaitée.



Axonométrie du projet dans son environnement

Un stationnement intégré pour favoriser les liaisons douces

Au processus habituel d'implantation d'un bâtiment au milieu de la parcelle et entouré de parkings, on opère ici à une inversion : comme dans une clairière, le jardin est placé au centre, protégé des nuisances par les constructions en lisière. Les voitures stationnent au Nord, à moitié sous la partie construite de manière à les rendre invisibles. Le cœur de l'ilot est piétonnier, calme et lumineux, propice aux rencontres et à la convivialité.



4 - LE PARTI ARCHITECTURAL

4.1 CONSTRUIRE DURABLEMENT

Répondant à une logique de développement durable et bas carbone, les ambitions écologiques sont portées dans les dimensions organisationnelles, fonctionnelles, techniques et économiques. Le projet favorise la modularité, la flexibilité et la réversibilité par :

- Une structure en béton simple composée de voiles porteurs en façades
- Un rythme de façade de pleins/vides permettant une grande flexibilité d'usages et de divisibilité de l'espace intérieur
- De nombreux lots indé pendants accessibles direc tement depuis l'extérieur
- L'intégration du projet paysager dans la concep tion écologique du bâti ment



Perspective depuis le jardin intérieur

4.2 LES ALTIMETRIES

L'ensemble des six bâtiments est construit sur le même niveau altimétrique. La cote du rez-de-chaussée est de 7.75m NGF. Conséquence des différences d'altimétries de la parcelle, le bâtiment A est légèrement surélevé du sol existant le long de l'avenue de Terrefort. Le sous-bassement sera peu perceptible, atténué par la ceinture plantée qui entoure les bâtiments le long de l'avenue. La voie Nord se caractérise par deux rampes aux pentes modérées à ses extrémités pour rejoindre l'altimétrie 7m75 et compenser les deux mètres de dénivelé existants.

4.3 LA STRUCTURE

Les bâtiments seront construits sur une ossature structurelle en voiles et planchers béton armé coulé en place. Sur les façades principales, les planchers porteront sur une trame irrégulière adaptée au rythme des pleins/vides : 1m20 ou 2m40. Le pas d'étage, la hauteur dite de « dalle à dalle » est fixé à 3m50 sur la totalité du projet.

Les bâtiments de dimensions variables seront contreventés par les noyaux verticaux de circulation en béton armé.

4.4 LES FAÇADES

Le clos couvert se compose :

- D'une trame de façade équivalente dans toutes les façades principales : 1m20 divisés par des raidisseurs verticaux en bois. Ces raidisseurs permettent d'appréhender la subdivision des façades par le rythme pleins/vides autant que d'apporter une certaine homogénéité à l'ensemble de l'ilot.
- D'éléments de finition comprenant, pour les parties pleines, du bardage de terre cuite de teinte naturel et d'un isolant en fibre de bois et d'autre part de châssis vitrés portes fenêtres tous identiques ouvrants ou châssis fixe en aluminium pour les façades principales. Les façades secondaires (patios des bâtiments A, Bs et D) sont composées de façades maçonnées isolées par l'extérieur et revêtues d'un enduit.
- Des protections solaires en toile maintenus par rails disposés dans l'embrasure de la porte fenêtre ; des garde-corps, des coursives, escaliers et terrasses extérieures constituées d'une structure mixte métal-bois.

On distingue quatre types de façade toutes basées sur une trame similaire

- Les façades principales, le long de l'avenue de Terrefort
- La façade Nord le long de la voie créée
- Les façades intérieures sur le jardin
- Les façades des « passages »
- Des escaliers reliés à ces coursives permettant de desservir les bâtiments Bn et Cn

La façade Sud, façade principale se distingue par :

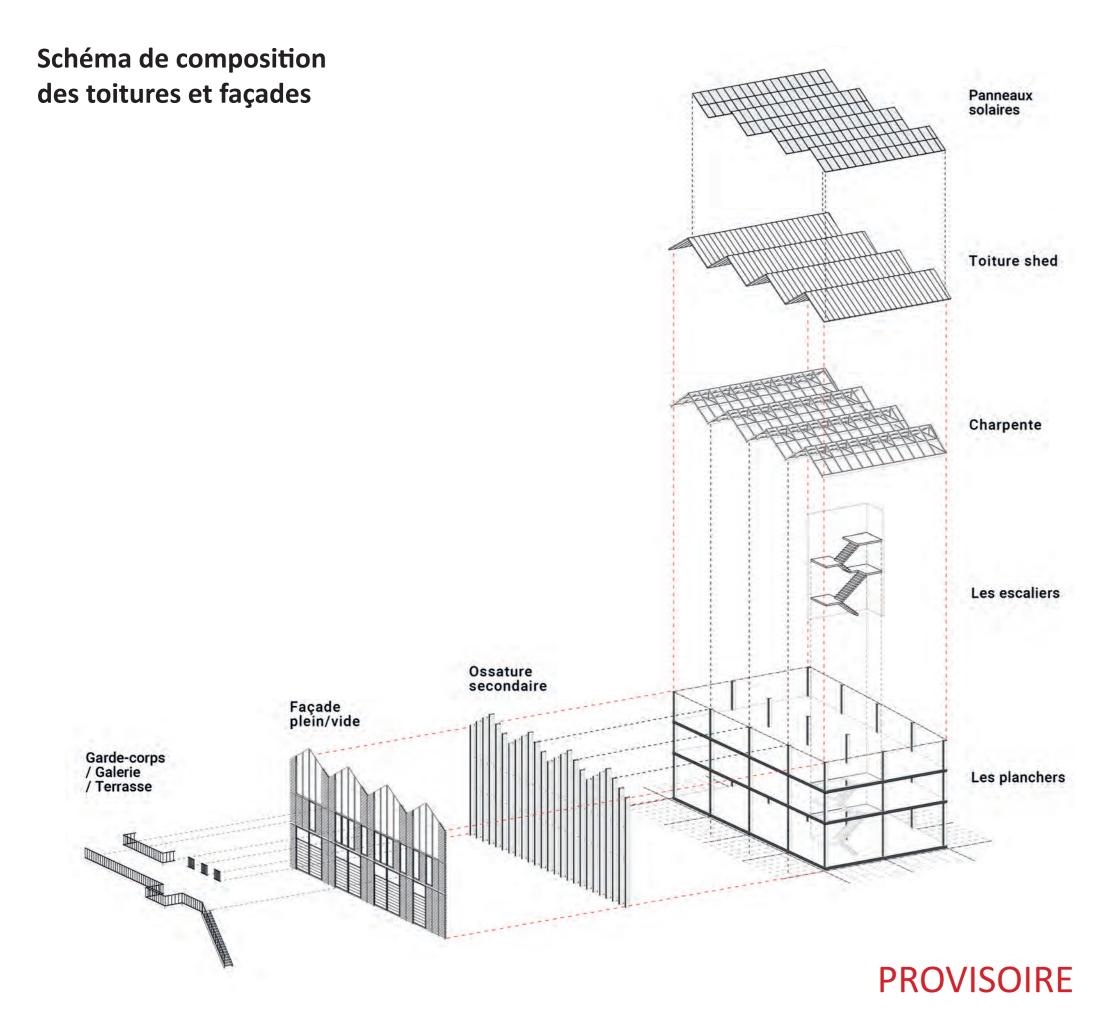
- Le caractère homogène du traitement des toitures pour apporter de l'unité à l'ilot
- Le traitement des balcons d'un mètre de largeur en quinconce
- La ceinture végétalisée qui l'entoure et qui vient la protéger des nuisances sonores et du soleil

La façade Nord se distingue par :

- Les pilotis
- Les différences de toitures entre les bâtiments A, D et Bn, Cn

Les façades sur le jardin se distinguent par :

Les coursives d'1m20 de largeur offrant aux usagers un espace de détente sur le jardin central













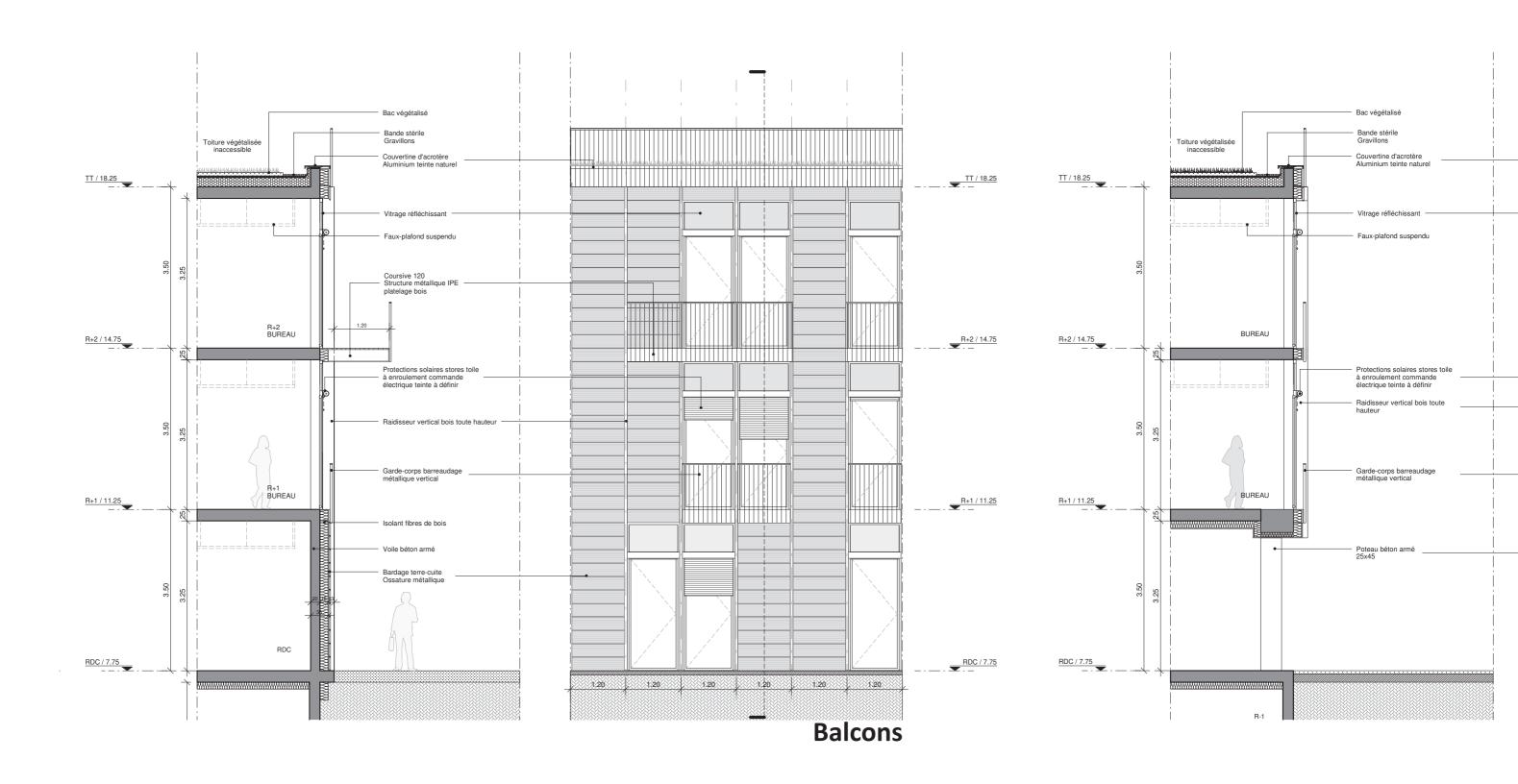


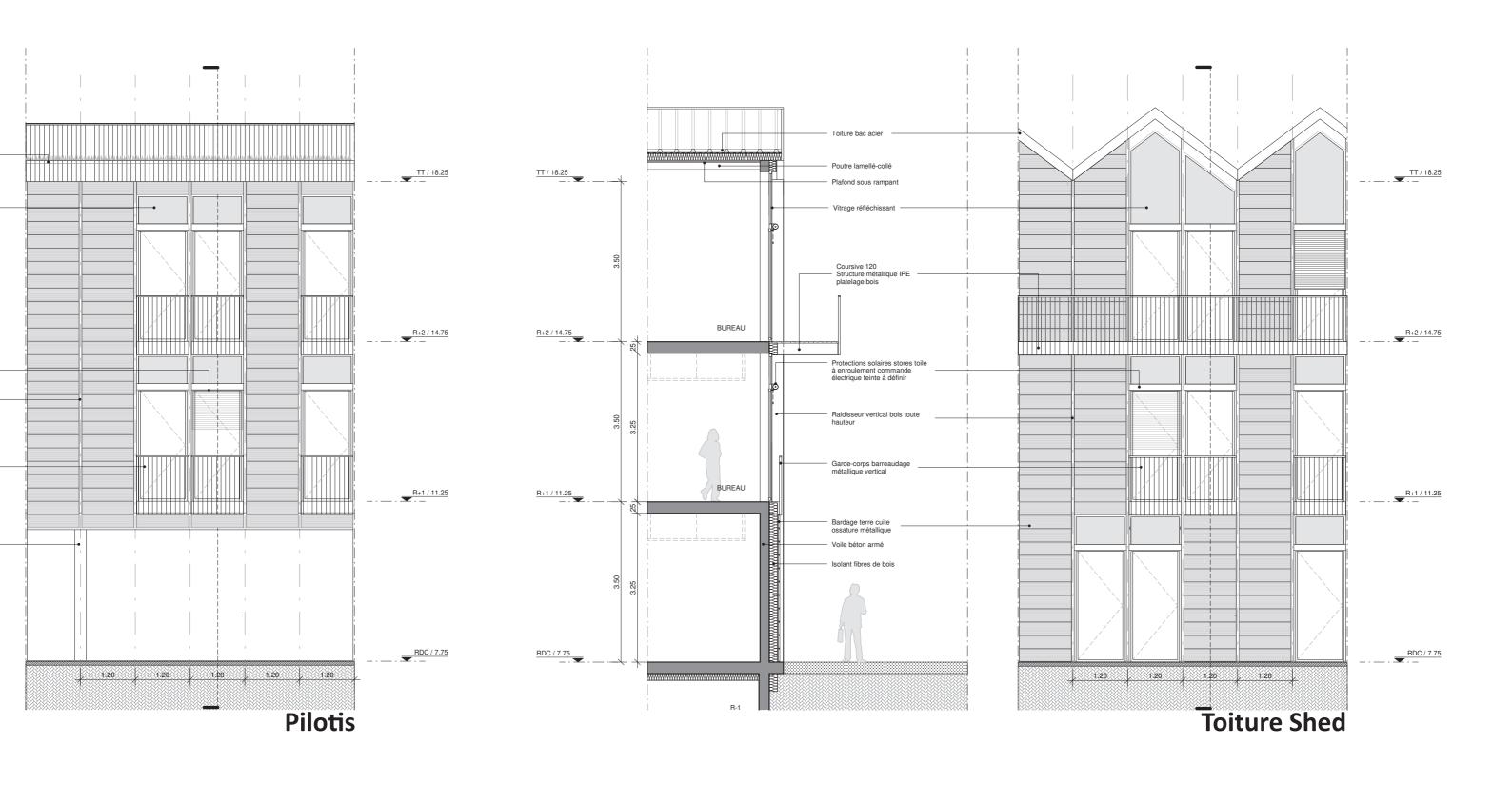
BAT Cs BAT D



BAT Cs BAT D









4.5 LA TOITURE

La cinquième façade se compose de toitures terrasses plantées pour les bâtiments A, Bs, Cs et D (voir notice paysagère), de toitures à deux pentes supportées par une charpente bois sur une trame de 3.60m (bâtiments Bn et Cn). Des « cabanes » en bois sont disposées sur les toitures terrasses et abritent les équipements techniques.

Les toitures ne sont pas accessibles au public. Les toitures terrasses sont végétalisées (voir notice paysagère) et des panneaux solaires sont installés sur les bâtiments Bs, Cs et D.

4.5 LA POINTE



5 - RESPECT DES REGLES D'URBANISME

5.1 HAUTEURS ET IMPLANTATION

Le projet se situe en zone US9

L'analyse ci-après est extraite du PLU 3.1 règlement Zone US. 2.2. (Constructions, installations et aménagements neufs)

-Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Recul: R>3m ou adapté à la séquence sans pouvoir être <3m

Retrait : L1 > 0m ; L2> 0m

Le projet est implanté avec un retrait de 6m sur sa limite séparative d'avenue de Terrefort et un recul d'en moyenne 11.5m sur sa limite séparative Nord (L1)

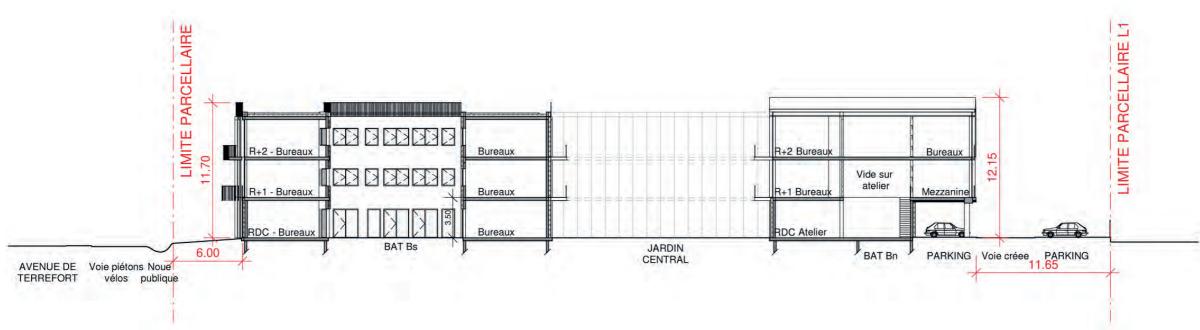


Schéma - conformité du projet vis-à-vis du règlement

Hauteurs de constructions

Non réglementée ou indiquée au plan de zonage. Les bâtiments A, Bs, Cs et D (toitures terrasses) ont une hauteur de 11m70. Les bâtiments Bn et Cn (toitures à double pente) ont une hauteur maximale au faîtage de 12m15.

Implantation des bâtiments sur un même terrain

Le règlement ne mentionne pas de distances minimales pour les implantations de bâtiments sur un même terrain. Les distances entre les bâtiments le long des « passages » sont de 6m50 Les distances entre bâtiment dans le jardin sont de : 18m70 dans la largeur, 78m30 dans la longueur.

5.2 STATIONNEMENT ET TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

Règlementation pleine terre

Les espaces de pleine terre doivent être supérieurs à 35% de la surface de la parcelle. Pour le projet, les espaces de pleine terre représente 35,1% de la surface de la parcelle (voir schéma notice paysagère PC 04 - 2).

Stationnement

Les normes de stationnement relatives à ce secteur du PLU sont d'une place de stationnement pour 50m² SDP de bureaux et sont à déterminer en fonction de la fréquentation et la nature des autres activités présentes sur le site.

Le parking créé comportera 185 places de stationnement dont :

43 places dans le parking au sous-sol du bâtiment A

36 places dans le parking au sous-sol du bâtiment D

106 places extérieures

4 emplacements réservés aux livraisons

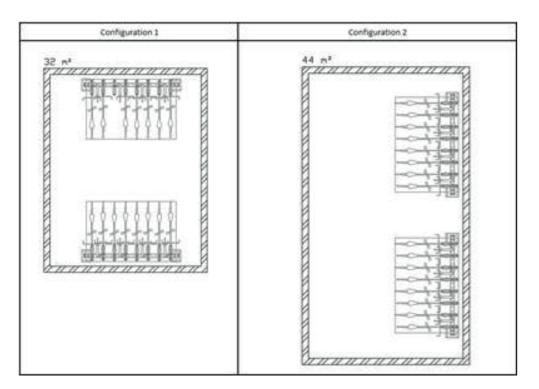
Le parking respectera la norme NFP 91-100

SDP PAR ACTIVITE		Places PK	Calcul
BUREAUX	6588	132	1 place pour 50m2 SDP
ATELIERS	910	10	1 place pour 10m2 SDP
COMMERCE	152	3	3 places pour personnel
UIMM	3138	40	
TOTAL	10788	185	

Locaux vélos

L'opération dispose de deux locaux vélos couverts pour l'ensemble du site, sous les pilotis du bâtiment A et en pointe du bâtiment D, de respectivement 50 et 150m². Des stationnements comlémentaires sont répartis dans les allées secondaires et matérialiséz par des racks.

Les locaux seront aménagés selon les principes des schémas suivants :



Aménagement des abords et plantations

Les aires de stationnement au Nord du projet sont divisées par paquets de maximum 10 places avec création de séquences plantées en pleine terre.

Aménagements dans la marge de recul

Les aménagements dans la marge de recul favorisent l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Le recul est égal à 6 mètres le long de l'avenue de terrefort et intègre des arbres existants ainsi que de nouvelles plantations (voir notice paysagère PC 04 - 2)

5.3 COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets s'effectue depuis l'aire de collecte située à promixité de l'entrée de la voie créée le long de l'avenue de Terrefort. Chaque bâtiment dispose d'un local ordures ménagères accessible directement depuis le hall d'entrée (voir schéma ci-après).





Bruges Terrefort

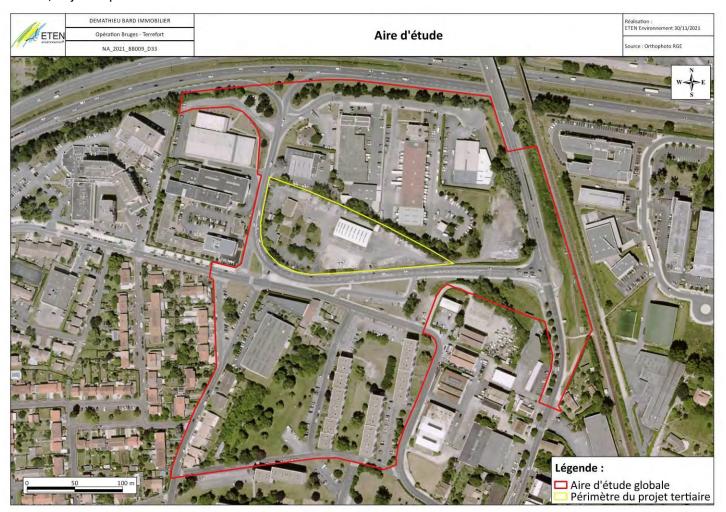
Diagnostic écologique



Description du projet et présentation de la mission

Le site de Bruges terrefort est situé à l'ouest de la commune de Bruges, en bordure de rocade et à environ 700 mètres du centre-ville de Bruges. Il s'agit d'un emplacement stratégique marqué par la proximité immédiate de l'échangeur 6 de la rocade, et qui constitue l'entrée de ville nord de la commune de Bruges. Le site est concerné par une forte pression sur le stationnement et des flux circulatoires importants. Autre constat, les espaces publics sont peu qualifiés et peu favorables aux piétons et aux modes doux. La Fab a ainsi conduit une opération pour la réorganisation fonctionnelle de cette entrée de ville. Le périmètre opérationnel couvre une superficie de 6,5 ha. Dans ce contexte, le bureau d'études ETEN Environnement a été mandaté pour réaliser un diagnostic écologique faune flore afin de connaître les enjeux écologiques du site et ainsi d'anticiper les études règlementaires à produire. Le diagnostic a consisté en la réalisation d'inventaires de terrain faune/flore. 3 passages faunistiques diurnes ont été réalisés par Léa PRATS, experte faune, les 12/05/2020, 03/06/2020 et 04/06/2020 avec la pose d'un enregistreur à Chiroptères de type SMBAT. 2 passages floristiques ont été réalisés par Charlène FAUTOUS, experte flore et habitats naturels, les 14/05/2020 et 15/06/2020.

Suite à cette expertise, DEMATHIEU BARD Immobilier a été lauréat du concours AIRE dans le cadre du développement d'un projet tertiaire sur 11 000m². La présente étude constitue ainsi un zoom sur ce projet tertiaire, l'ensemble de l'aire d'étude ayant été préalablement expertisée. La carte ci-dessous localise l'aire d'étude globale et le zoom sur le projet tertiaire, objet du présent document.



Résultats des inventaires de terrain

Habitats naturels et anthropiques

L'opération de projet tertiaire sur Bruges Terrefort concerne un site exclusivement urbain, marqué par la proximité de la rocade de Bordeaux et de la ligne de tramway qui relie Bègles à Blanquefort. Il s'agit donc de milieux anthropiques où la végétation est fortement influencée par l'activité humaine. Les milieux identifiés au sein du périmètre du projet tertiaire sont principalement des milieux urbanisés associés à des espaces verts, mais également des milieux de friche.

5 habitats anthropiques ont été identifiés sur le site. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Habitats naturels et anthropiques recensés au sein de l'aire d'étude

Intitulé	Syntaxon	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natura 2000	Zones humides floristiques ¹	Enjeu de conservation	Surface (ha)	Surface relative (%)
Formation de Robinier faux acacia	/	83.324	/	/	Très faible	0,07	6
Espaces verts	/	85.4	/	/	Très faible	0,05	4
Zone urbanisée et friche	/	86 x 87.1	/	/	Très faible	0,33	28
Friche	/	87.1	/	/	Très faible	0,05	4
Zones urbanisées, routes et chemins	/	86.	/	/	Nul	0,69	58
					TOTAL	1,19*	/

¹ au sens du critère floristique de l'arrêté du 28 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Le site est concerné par des milieux anthropiques à faible valeur patrimoniale.



Milieux anthropisés du périmètre du projet tertiaire © ETEN Environnement

La carte suivante présente les habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude.

^{*} A noter que le projet fait 11 000m². La différence de surface est due à la prise en compte des milieux en limite Nord.



Opération Bruges - Terrefort

NA_2021_BB009_D33

Habitats naturels et anthropiques

Réalisation : ETEN Environnement 11/2021

Source : Orthophoto géoportail, ETEN Environnement 07/20



Zones humides

L'expertise des zones humides a été réalisée exclusivement selon le critère floristique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Aucune zone humide n'est présente au sein du périmètre du projet tertiaire.

Flore

La flore du site est assez diversifiée et commune des milieux urbains.

Flore protégée

Aucune espèce protégée n'a été contactée sur le site.

❖ Flore invasive

14 espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur l'aire d'étude globale. Le périmètre du projet tertiaire est particulièrement colonisé par ces espèces.

La flore recensée sur l'aire d'étude globale est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Flore contactée au sein de l'aire d'étude

Non scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Acer campestre	Érable champêtre	/
Acer negundo	Erable negundo	PEE avérée
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	/
Aesculus hippocastanum	Marronnier	/
Ailanthus altissima	Ailante	PEE avérée
Albizia julibrissin	Albizia	/
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	/
Anagalis arvensis	Mouron rouge	/
Andryala integrifolia	Andryale à feuilles entières	/
Arrhenatherum elatius	Fromental élevé	/
Arum italicum	Arum d'Italie	/
Arum maculatum	Gouet tacheté	/
Bellis perennis	Pâquerette	/
Betula pendula	Bouleau verruqueux	/
Bromus hordeaceus	Brome mou	/
Bromus sterilis	Brome stérile	/
Bryonia dioica	Bryone	/
Buddleja davidii	Buddleia de David	PEE avérée
Calystegia sepium	Liseron des haies	/
Carex divulsa	Laîche écartée	/
Carpinus betulus	Charme, Charmille	/
Chelidonium majus	Grande chélidoine	/
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	/
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	/
Cortaderia selloana	Herbe de la Pampa	PEE avérée
Cyperus eragrostis	Souchet robuste	PEE pot.
Cyperus fuscus	Souchet brun	/
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	/
Daucus carota	Carotte sauvage	/
Echium vulgare	Vipérine	/
Equisetum sp.	Prêle	/
Erigeron annuus	Vergerette annuelle	PEE pot.
Erigeron canadensis	Vergerette du Canada	PEE pot.
Eucalyptus sp.	Eucalyptus	/
Ficus carica	Figuier	/
Fumaria bastardii	Fumeterre de Bastard	/
Galega officinalis	Galéga officinal	/
Galium aparine	Gaillet gratteron	/
Gamochaeta coarctata	Gnaphale d'Amérique	PEE pot.
Geranium columbinum	Géranium des colombes	/
Geranium dissectum	Géranium découpé	/
Geranium robertianum	Herbe à Robert	/
Hedera helix	Lierre grimpant	/
Holcus lanatus	Houlque laineuse	/

Non scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Lotus corniculatus	Lotier corniculé	/
Luzula multiflora	Luzule à nombreuses fleurs	/
Magnolia grandiflora	Magnolia	/
Malva moschata	Mauve musquée	/
Medicago arabica	Luzerne d'Arabie	/
Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes	/
Morus autralis	Mûrier platane	/
Myosotis discolor	Myosotis bicolore	/
Nerium oleander	Laurier-rose	/
Papaver rhoeas	Coquelicot	/
Parthenocissus quinquefolia	Vigne vierge à cinq feuilles	/
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique	PEE pot.
Pinus sp.	Pin	/
Pittosporum tobira	Arbre des Hottentots	PEE pot.
Plantago coronopus	Plantain corne-de-bœuf	/
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	/
Plantago major	Plantain majeur	/
Poa annua	Pâturin annuel	/
Populus nigra	Peuplier noir	/
Populus tremula	Tremble	/
•		/
Potentilla reptans	Potentille rampante Brunelle blanche	/
Prunella laciniata Prunus laurocerasus	Prunier laurier-cerise	PEE avérée
		/ rec averee
Prunus spinosa	Prunellier	/
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	/
Quercus robur	Chêne pédonculé	/
Ranunculus acris	Bouton d'or	/ DEE 21.4442
Robinia pseudo-acacia	Robinier faux-acacia	PEE avérée
Rosa canina	Rosier des chiens	/
Rubus fruticosus	Ronce commune	/
Rumex acetosa	Oseille	/
Salix atrocinerea	Saule à feuilles d'Olivier	/
Salix viminalis	Saule des vanniers	/
Salvia officinalis	Sauge	/,
Sambucus nigra	Sureau noir	/
Sanguisorba minor	Petite Pimprenelle	/,
Scabiosa columbaria	Scabieuse colombaire	/,
Scrophularia nodosa	Scofulaire nodeuse	/
Sedum acre	Orpin acre	/
Senecio inaequidens	Seneçon du Cap	PEE pot.
Silene vulgaris	Silène renflé	/
Sinapsis arvensis	Moutarde des champs	/
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	/
Sporobolus indicus	Sporobole tenace	PEE avérée

Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	/
Juglans regia	Noyer commun	/
Juncus effusus	Jonc épars	/
Laurus nobilis	Laurier-sauce	/
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune	/
Lolium perenne	lyraje vivace	/

Trifolium arvense	Trèfle Pied-de-lièvre	/
Trifolium campestre	Trèfle champêtre	/
Trifolium pratense	Trèfle des prés	/
Trifolium repens	Trèfle rampant	/
Typha latifolia	Massette à larges feuilles	/
Ulmus minor	Petit orme	/

PEE : Plante Exotique Envahissante PEE pot. : Plante Exotique Envahissante potentielle

Les cartes pages suivantes localisent respectivement la flore identifiée sur le site et les enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore.



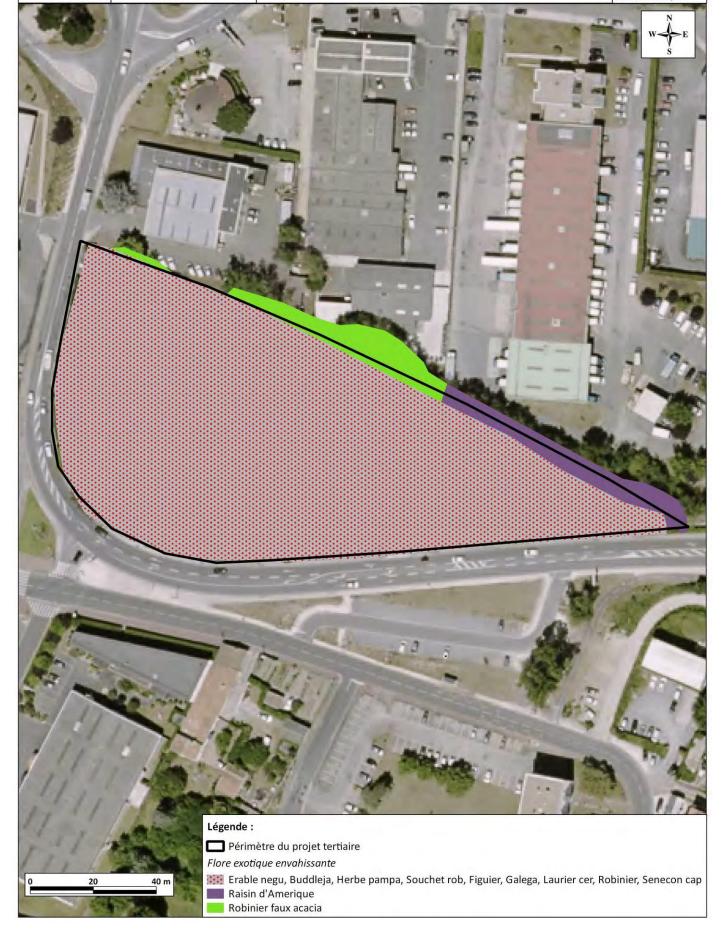
Opération Bruges - Terrefort

NA_2021_BB009_D33

Flore

Réalisation : ETEN Environnement 12/2021

Source : Orthophoto géoportail. ETEN Environnement 07/20





Opération Bruges - Terrefort

NA_2021_BB009_D33

Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques et à la flore

Réalisation : ETEN Environnement 12/2021

Source : Orthophoto géoportail, ETEN Environnement 07/20



Faune

Le site de Bruges Terrefort est situé en pleine zone urbanisée en bordure intérieure de la rocade bordelaise. Les espaces susceptibles d'accueillir la faune se limitent aux espaces verts et friches urbaines. La diversité est souvent peu élevée et souvent composée d'espèces communes.

Oiseaux

L'avifaune de l'aire d'étude globale est commune des zones urbaines. Les inventaires de terrain ont permis d'inventorier 23 espèces d'oiseaux au sein de l'aire d'étude globale (cf. liste ci-après) dont une est listée en annexe 1 de la Directive Oiseaux. Il s'agit du Milan noir qui utilise l'aire d'étude globale pour le transit et l'alimentation uniquement, hors périmètre du projet tertiaire.

Une colonie de Chardonneret élégant a également été contactée sur le site. Cette espèce est probablement nicheuse sur le site dans les haies d'arbustes élevés.

Figure	ı,	Statu	ıt réglen	nentaire	2016,	nce (nic Hivern ssage :	ant et	e e	ø	çique		-		oint			Sa	u site
Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage	LR Europe	LR Monde	Statut biologique	Date	Observateur	1	2	3	Total	Remarques	Utilisation du site
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Art. 3	An. II	/	LC	NAc	/	LC	LC	N, H	03/06/2020	LP	2	2		4		
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	/	LC	N, H	03/06/2020	LP	2			2		
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	N, H	12/05/2020	LP	4	2	2	8	Mâle chanteur	
caraueiis	elegant										03/06/2020	LP		3		3		
Corvus corone	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	03/06/2020	LP	1			1	survol	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	NAc	LC	LC	N, H	12/05/2020 03/06/2020	LP LP	6	3	1	10 14	Juvéniles	
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Art. 3	An. II	/	NT	NAd	NAd	LС	LC	N, M, H	12/05/2020	LP				0	Hors projet (chasse au dessus de la rocade)	
Sylvia	Fauvette à tête	Art. 3	An. II	,	LC	NAc	NAc	LC	LC	N, M, H	12/05/2020	LP	2			2		
atricapilla	noire			,						.,,	03/06/2020	LP	2	2		4		
Garrulus glandarius	Geai des chênes	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, M, H	03/06/2020	LP	1			1	survol	
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	03/06/2020	LP	2			2		
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC	N, M	03/06/2020	LP	2	2		4		
Apus apus	Martinet noir	Art. 3	An, III	/	NT	/	DD	LC	LC	N. M	12/05/2020	LP		4		4		
,000 0,000				,		,				,	03/06/2020	LP		3		3		

Turdus	Merle noir	,	An. III	An. 11/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N. H	12/05/2020	LP	2	2		4		
merula	c. i c ii c ii	′	7411111	7411.11,2		14710				,	03/06/2020	LP	2	5		7		
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAb	LC	LC	N, H	03/06/2020	LP		1		1		
Parus major	Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/	Ŀ	NAb	NAd	LC	LC	N, H	12/05/2020	LP	2	4		6		Nicheur
Milvus migrans	Milan noir	Art. 3	An. III	An. I	LC	/	NAd	LС	LC	N, M	12/05/2020	LP	1			1	Se fait chasser par une pie / survol longuem	
											03/06/2020	LP	1			1	Survol	
Passer	Moineau	Art. 3	,	,	LC	,	NAb	,	LC	N. H	12/05/2020	LP	8		1	9		Nicheur
domesticus	domestique	7.11.0		,		′				,	03/06/2020	LP	4	7		11		
Picus viridis	Pic vert	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	03/06/2020	LP				0	Hors projet	
Pica pica	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	/	/	LC	LC	N, H	12/05/2020	LP	2	1		3		
Columba livia	Pigeon biset	/	An. III	An. II/1	DD	/	/	LC	/	N, H	03/06/2020	LP	5	2		7		
Columba	Di	,	,	An. II/1	10		NIA-I	1.0	1.0		12/05/2020	LP	3	2		5		
palumbus	Pigeon ramier	/	/	et An.	LC	LC	NAd	LC	LC	N, M, H	03/06/2020	LP	5	2		7		
Fringilla	Pinson des										12/05/2020	LP			4	4		
coelebs	arbres	Art. 3	An. III	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	03/06/2020	LP	2			2		
Erithacus	Rougegorge			,							12/05/2020	LP	2	2	1	5		
rubecula	familier	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	03/06/2020	LP		2		2		
Phoenicurus	Rougequeue			,							12/05/2020	LP	3	2		5		
ochruros	noir	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	03/06/2020	LP	1	1		2		

Mammifères (hors chiroptères)

Aucune trace de mammifère sauvage n'a été constatée lors des inventaires de terrain.

Chiroptères

Des investigations spécifiques aux chiroptères ont été réalisées au sein de l'aire d'étude globale. Les expertises nocturnes ont consisté en la pose d'une SM2 Bat (enregistreur à ultrasons) placé dans un espace vert boisé, le plus propice à accueillir des chauves-souris (hors périmètre du projet tertiaire).

L'enregistreur a contacté 4 espèces : Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul, Sérotine commune.

			Statu	t réglen	nentaire					P	NA	#			Secteu	r d'inve	stigation		
Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Nd	Berne	М	LR Aquitaine 2019	LR France 2017	LR Europe	LR monde	Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	1	2	3	Total	Remarques
Chiroptères	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Art. 2	An. II	An. IV	LC	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	х	03/06/2020	Dispositif SM2	12			12	Contacts
Chiroptères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Art. 2	An. III	An. IV	-C	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025		03/06/2020	Dispositif SM2	519			519	Contacts
Chiroptères	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. II	An. IV	ГС	LC	LC	LC				03/06/2020	Dispositif SM2	55			55	Contacts
Chiroptères	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Art. 2	An. II	An. IV	LС	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	x	03/06/2020	Dispositif SM2	6			6	Contacts

Les chiroptères utilisent l'aire d'étude globale pour le transit et l'alimentation. Il se peut qu'elles gîtent dans des bâtiments alentours (combles, cheminées etc.) non identifiés. Ces espèces ne présentent qu'un faible enjeu et ne concernent pas le périmètre du projet tertiaire.

Amphibiens

Le site d'étude n'abrite pas de milieux aquatiques ni de zones humides et n'est donc pas propice à l'accueil d'amphibiens.

Reptiles

Les inventaires de terrain ont permis d'inventorier une seule espèce de reptiles : le Lézard des murailles.



Lézard des murailles © ETEN Environnement

		Statut	régleme	ntaire	13	ın	6				Pla	que/T	ranse	ct	
Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	LR Aquitaine 20	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	Date	Observateur	1	2	3	4	Total
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC	04/06/2020	LP	3				3

Le lézard des murailles, contacté sur l'aire d'étude globale ainsi que sur la périmètre du projet tertiaire, y accomplit l'ensemble de son cycle biologique. Toutefois le caractère commun et ubiquiste de l'espèce ne présente pas d'enjeu significatif.

Insectes

Le périmètre du projet tertiaire, principalement bitumé, et très fréquenté est peu propice à l'entomofaune patrimoniale. Seules deux espèces de rhopalocères communes ont été observées au sein de l'aire d'étude globale (Myrtil, Piéride du Navet). Aucune trace de coléoptère saproxyliques patrimonial n'as été relevé dans le périmètre d'étude.

			Statut	réglem	entaire	je je	2012	9							
Famille	Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	LR Aquitai	LR France 2	LR Europ	Date	Observateur	1	2	3	4	Total
Nymphalidae	Maniola jurtina	Myrtil	/	/	/	LC	LC	LC	04/06/2020	LP	2				2
Pieridae	Pieris napi	Piéride du Navet	/	/	/	LC	LC	LC	04/06/2020	LP	1	1			2

Poissons

Le périmètre du projet tertiaire n'abrite pas de milieux aquatiques ni de zones humides et n'est donc pas propice à l'accueil de poissons.

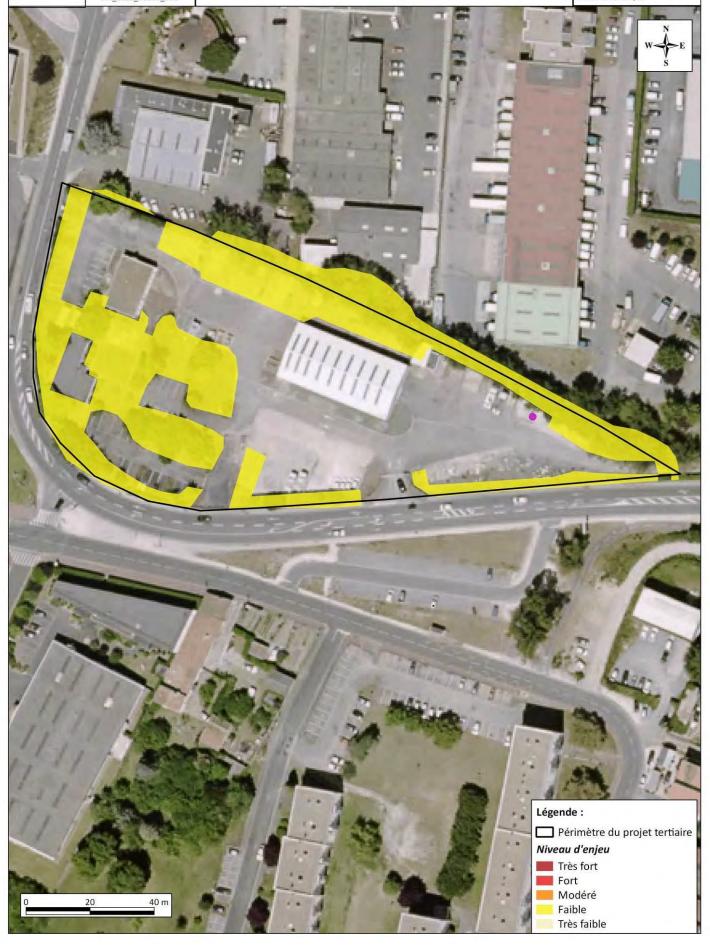
Les cartes pages suivantes localisent respectivement les habitats d'espèces faunistiques identifiée sur le site et leurs enjeux.

DEMAI HIEU BARD
IMMORII IFR
Opération Bruges - Terrefort
NA 2021 BB009 D33

Enjeux relatifs aux habitats d'espèces faunistiques

Réalisation : ETEN Environnement 12/2021

Source : Orthophoto RGE. ETEN Environnement 07/20



Synthèse des enjeux et préconisations

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des enjeux du milieu naturel et les préconisations associées.

Tableau 3 : Synthèse des enjeux et préconisations

Habitat naturel / Habitat d'espèce / Espèce	Statut réglementaire	Enjeu écologique	Préconisations						
Habitats naturels									
Formation de Robinier faux acacia	Habitat commun	Très faible	Mise en place de mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes						
			Conservation de milieux participant à la biodiversité commune des milieux urbains						
Espaces verts	Habitat commun	Très faible	Choix d'essences plus locales (cf. marque Végétal Local et le guide de végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine, 2018)						
			Mise en place de mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes						
Zone urbanisée et friche	Habitat commun	Très faible							
Friche	Habitat commun	Très faible	Pas d'enjeu particulier.						
Zones urbanisées, routes et chemins	Habitat commun	Nul	ras d'enjed particulier.						
Flore									
14 espèces exotiques	Espèces exotiques	Très faible	Mise en place de mesures de lutte contre les espèces						
envahissantes (cf. liste flore)	envahissantes	Tres faible	exotiques envahissantes						
Faune									
Chardonneret élégant	Protection nationale ¹ : Espèce protégée ainsi que son habitat (Art 3) Espèces de statut « Vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.	Faible	Conserver les haies d'arbustes élevés et friches (milieu herbacé dense et riche en graines)						

¹ ESPECES PROTEGEES

En cas de destruction d'espèce ou d'habitat d'espèce protégée, un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégée (DDEP) au titre des articles L411-1 et suivants du Code de l'Environnement, devra être produit. Ce dossier est instruit par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN ou le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), selon les espèces concernées. Dans ce cas, le maître d'ouvrage devra intégrer des mesures de compensation, comme par exemple la gestion d'un site d'une surface équivalente et favorable à l'espèce pendant 30 ans. Il devra également justifier l'intérêt majeur du projet, démontrer l'impossibilité de réaliser ce projet ailleurs et prouver que cela ne remet pas en cause la population de l'espèce faisant l'objet de la demande de dérogation. Le montage et l'instruction de ce type de dossier peuvent entraîner un retard de procédure d'environ 6 mois.



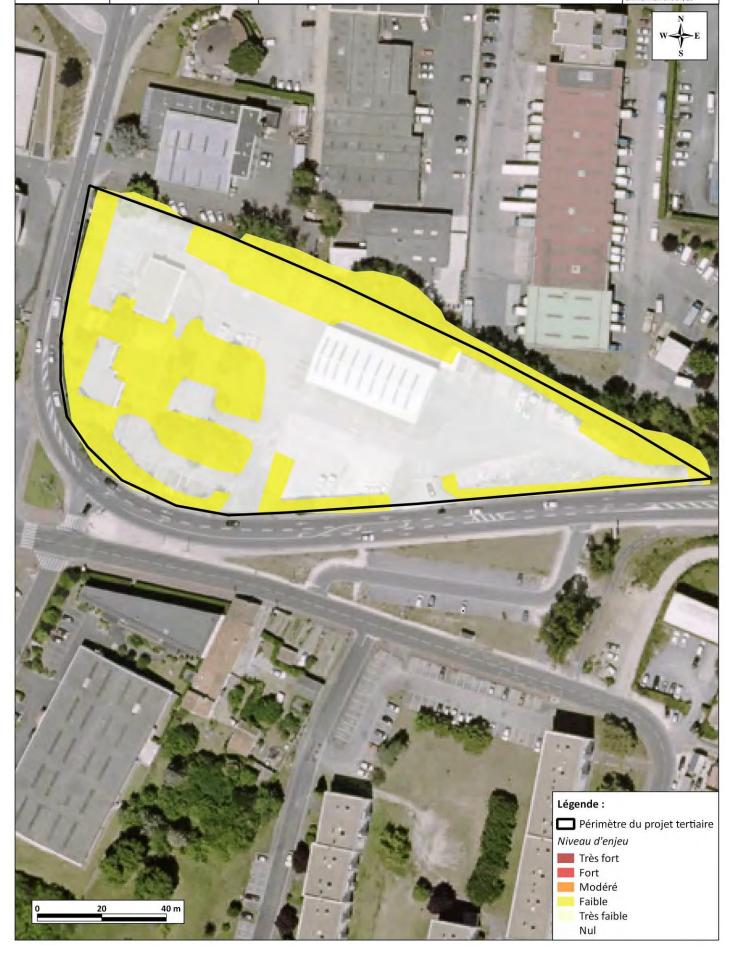
Opération Bruges - Terrefort

NA_2021_BB009_D33

Synthèse des enjeux écologiques

Réalisation : ETEN Environnement 12/2021

Source : Orthophoto géoportail, ETEN Environnement 07/20





ETEN Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement

















Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LES DAX 雷:05.58.74.84.10 – 暠: 05.58.74.84.03 environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE OCCITANIE

60 rue des Fossés – 82800 NEGREPELISSE 雷: 05.63.02.10.47 – 昌: 05.63.67.71.56 environnement@eten-midi-pyrenees.com